

**Workplace Safety and Insurance
Appeals Tribunal**

505 University Avenue 7th Floor
Toronto ON M5G 2P2
Tel: (416) 314-8800
Fax: (416) 326-5164
TTY: (416) 212-7035
Toll-free within Ontario:
1-888-618-8846

Web Site: www.wsiat.on.ca

**Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle
et de l'assurance contre les accidents du travail**

505, avenue University, 7^e étage
Toronto ON M5G 2P2
Tél. : (416) 314-8800
Télec. : (416) 326-5164
ATS : (416) 212-7035
Numéro sans frais dans les limites
de l'Ontario : 1-888-618-8846

Site Web : www.wsiat.on.ca



**Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de
l'assurance contre les accidents du travail**

Rapport trimestriel de production et d'activités

1^{er} janvier au 31 mars 2016

Réduction du nombre de dossiers : Évolution de la situation et progrès réalisés.....	2
Sommaire de gestion des cas	3
Tableaux de production.....	5

Réduction du nombre de dossiers : Évolution de la situation et progrès réalisés

Le Tribunal s'emploie à réduire l'accumulation de dossiers ainsi qu'à écourter l'attente avant les audiences et le règlement des appels. Son travail donne de bons résultats : le nombre de dossiers actifs a diminué au cours des trois premiers mois de 2016.

Les tendances vont dans la bonne direction :

- la liste de décideurs s'est allongée;
- plus de cas ont été réglés en 2015 qu'en 2014;
- le nombre de nouveaux appels a diminué comparativement aux années de pointe;
- le nombre de dossiers actifs a diminué au cours des premiers mois de 2016.

À quoi s'attendre en 2016 :

- ajout de nouveaux vice-présidents à l'effectif de membres nommés par décret;
- augmentation du nombre d'audiences et de décisions;
- priorité continue donnée à la production de décisions motivées.

Temps de traitement en 2016 :

- Les temps de traitement s'amélioreront au fur et à mesure que le nombre de dossiers actifs diminuera.
- Le rapport d'activité trimestriel inclut maintenant le pourcentage de dossiers fermés en 12 et en 18 mois pour permettre au public de mieux observer les progrès réalisés.
- Le temps écoulé entre la date de confirmation de l'appel et la première offre de date d'audience a été de 17,3 mois en 2015 et de 18,4 mois au cours des premiers mois de 2016.

Contexte

Un afflux d'appels provenant de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (Commission) a entraîné une accumulation de dossiers actifs au Tribunal. Cette accumulation produit des vagues de dossiers aux différentes étapes du processus d'appel, ce qui peut entraîner une prolongation des temps de traitement à certains points de l'étape préparatoire. Le processus d'avis d'appel est souple et permet de faire face efficacement au grand nombre de dossiers.

Toute personne ayant des questions au sujet des temps de traitement dans un cas particulier devrait s'adresser au centre téléphonique du Tribunal au 416 314-8800.

Les représentants sont priés d'éviter les demandes de report et de désistement tardives ou de dernière minute. Avec suffisamment de préavis d'un problème au sujet d'une date d'audience, le Tribunal peut réattribuer les ressources décisionnelles à d'autres dossiers d'appel et utiliser efficacement le temps des décideurs.

À titre d'organisme de décision ontarien, et de dernier recours dans le régime de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail, le Tribunal met l'accent sur la prestation de services décisionnels de qualité et la production de décisions motivées en

s'appuyant sur un processus solide, conçu et mis en œuvre en conformité avec les règles de justice naturelle. Ces piliers créent les conditions propices à la finalité au sein du régime.

Merci pour votre soutien et votre collaboration pendant que le Tribunal s'emploie à accroître son effectif de vice-présidents et à réduire l'attente avant les audiences.

Sommaire de gestion des cas

À la fin du premier trimestre de 2016, le Tribunal avait 9 299 dossiers actifs. Il s'agit d'une diminution par rapport aux 9 434 dossiers actifs enregistrés à la fin de 2015.

Intrants

Pendant le premier trimestre de 2016, les intrants se sont chiffrés à 969 : 866 appels provenant de la Commission et 103 de la filière des dossiers inactifs. En 2015, les intrants avaient été en moyenne de 1 097 par trimestre.

La moyenne hebdomadaire de dossiers prêts à passer à l'étape de l'audition a été de 79 au cours du premier trimestre de 2016. En 2015, cette moyenne hebdomadaire avait été de 76. Ces moyennes excluent les dossiers réactivés.

Extrants

Les extrants se sont chiffrés à 1 218 au cours du premier trimestre de 2016 : 399 dossiers fermés par suite du recours à des procédés de règlement extrajudiciaire des différends à l'étape préparatoire; 819 dossiers fermés après examen par des décideurs, dont 803 par décision du Tribunal.

Recrutement de vice-présidents

Onze nouveaux vice-présidents à temps partiel ont été nommés en 2015 et quatre autres vice-présidents à temps partiel et deux membres à temps partiel sont venus s'ajouter à l'effectif à ce jour en 2016. À la fin de mars 2016, l'effectif de vice-présidents comptait 57 vice-présidents (comparativement à 46 au 31 décembre 2014).

Dossiers inactifs

Le Tribunal avait 1 755 dossiers inactifs à la fin de mars 2016, comparativement à 1 748 dossiers inactifs à la fin du quatrième trimestre de 2015.

Décisions rendues en dedans de 120 jours

Du début de l'année à la fin du premier trimestre de 2016, le Tribunal avait rendu 91 % de ses décisions définitives en dedans de 120 jours. Le lecteur trouvera les données comparatives annuelles aux tableaux de production à la section F.

Processus d'avis d'appel

Dans le cadre du processus d'avis d'appel, ce sont les parties et les représentants qui doivent faire avancer leurs dossiers en confirmant qu'ils sont prêts à commencer (en remplissant une *Confirmation d'appel*) au cours des deux années suivant le dépôt de leur *Avis d'appel* (formulaire AA).

La liste des avis d'appel inclut des dossiers que le Tribunal aurait auparavant fermés pour cause d'inactivité. Le système de gestion des cas assure un suivi de ces dossiers « dormants ». Plusieurs de ces dossiers devraient être fermés pour cause d'abandon au terme de la période d'avis d'appel de deux ans. À la fin du premier trimestre de 2016, la liste des avis d'appel comptait 1 159 dossiers dormants, celle des dossiers actifs comptait 9 299 dossiers et celle des dossiers inactifs comptait 1 755 dossiers.

Tableaux de production

A. Dossiers actifs

Période	Dossiers actifs
Q1-2015	9 088
Q2-2015	9 311
Q3-2015	9 406
Q4-2015	9 434
Q1-2016	9 299

B. Intrants

Période	Intrants
Q1-2015	1 158
Q2-2015	1 149
Q3-2015	1 026
Q4-2015	1 055
Q1-2016	969

C. Extrants

Période	Extrants	Avant audition	Après audition
Q1-2015	1 001	330	671
Q2-2015	1 046	330	716
Q3-2015	1 045	330	715
Q4-2015	1 164	359	805
Q1-2016	1 218	399	819

D. Dossiers inactifs

Période	Dossiers inactifs
Q1-2015	2 006
Q2-2015	1 890
Q3-2015	1 798
Q4-2015	1 748
Q1-2016	1 755

E. Avis d'appel (Dossiers dormants)

Période	Dossiers dormants	Changement d'un trimestre au suivant
Q1-2015	1 644	-95
Q2-2015	1 524	-120
Q3-2015	1 410	-114
Q4-2015	1 273	-137
Q1-2016	1 159	-114

F. Tableaux de production – De 2008 à 2016



